

Points.

De la Polynésie française

conjoncture

02

PRIX

Janvier 2026

INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION

Variation mensuelle : + 0,4 %

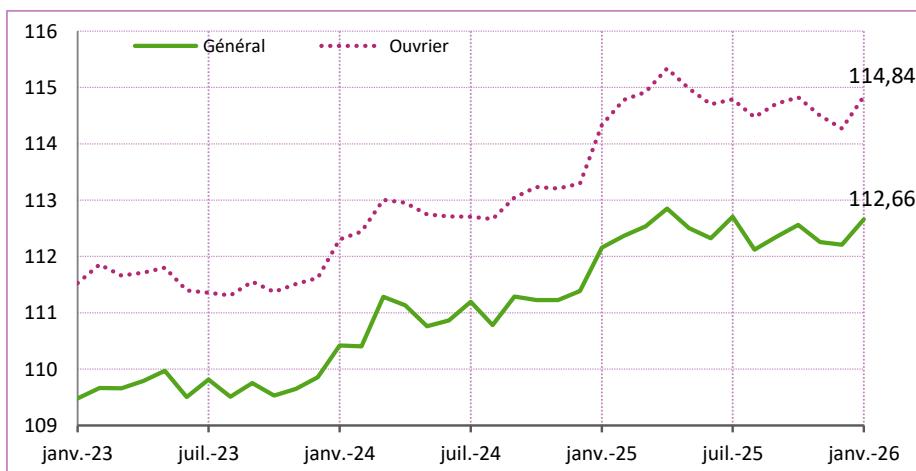
En janvier 2026, l'indice général des prix à la consommation augmente de 0,4 % et s'établit à 112,66. Cette hausse s'explique par l'augmentation des prix des produits alimentaires (+ 2,2 %), des assurances (+ 3,4 %) et des services de restauration (+ 0,9 %). Entre janvier 2025 et janvier 2026, l'indice général augmente aussi de 0,4 %. En moyenne sur les douze derniers mois, sa variation est de + 1,2 %.

L'indice ouvrier augmente de 0,5 % en janvier 2026 et augmente de 0,4 % sur douze mois glissants.

L'index des loyers privés (ILP) s'établit à 111,35 ce mois-ci. Entre janvier 2025 et janvier 2026, l'ILP augmente de 0,2 %. L'index des loyers commerciaux (ILC) s'établit à 114,28. Entre janvier 2025 et janvier 2026, l'ILC augmente de 0,4 %.

ÉVOLUTIONS DE L'INDICE GÉNÉRAL ET DE L'INDICE OUVRIER SUR LES 36 DERNIERS MOIS

Base 100 décembre 2017



Source : ISPF



INSTITUT
DE LA
STATISTIQUE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE



ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DE L'INDICE GÉNÉRAL

L'évolution de l'indice des prix à la consommation au cours du mois de janvier s'explique par la hausse des prix des produits alimentaires (+ 2,0 %) avec notamment l'augmentation des prix des produits de la mer (+ 14,7 %) et des légumes (+ 4,9 %). Le tarif des assurances augmente de 3,4 % dont les prix des assurances vie et décès (+ 5,6 %). Les coûts augmentent également dans les restaurants, snacks, roulottes, cafés et établissements similaires (+ 1,1 %).

A l'inverse, une baisse des prix est constatée pour les services de transport (- 11,5 %) expliquée notamment par la baisse saisonnière des tarifs du transport aérien de voyageurs (- 14,1 %).

VARIATIONS ET CONTRIBUTIONS À L'ÉVOLUTION DE L'INDICE GÉNÉRAL

Division de la COICOP	Pond.	Variations (1)			Contributions (2)		
		Sur 1 mois	Depuis Janv.	Sur 12 mois	Sur 1 mois	Depuis Janv.	Sur 12 mois
0 - Indice Général	1 000 000	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
01 - Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	266 809	2,0	2,0	1,6	0,5	0,5	0,4
02 - Boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants	33 993	0,1	0,1	-1,0	0,0	0,0	0,0
03 - Articles d'habillement et articles chaussants	12 312	-2,6	-2,6	-6,0	0,0	0,0	-0,1
04 - Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	182 909	0,1	0,1	1,5	0,0	0,0	0,3
05 - Ameublement, équipement ménager et entretien courant de la maison	48 835	-0,2	-0,2	-0,9	0,0	0,0	0,0
06 - Santé	13 191	0,0	0,0	0,5	0,0	0,0	0,0
07 - Transports	178 472	-1,9	-1,9	-2,6	-0,3	-0,3	-0,5
08 - Communications	19 508	-0,2	-0,2	-1,1	0,0	0,0	0,0
09 - Loisirs et culture	57 246	-0,7	-0,7	-0,3	0,0	0,0	0,0
10 - Enseignement, éducation	8 771	0,0	0,0	2,1	0,0	0,0	0,0
11 - Hôtellerie, café, restauration	87 107	1,1	1,1	1,6	0,1	0,1	0,1
12 - Autres biens et services	90 847	1,9	1,9	2,6	0,2	0,2	0,2

(1) Variations en % (2) contributions en point d'indice

Information méthodologique

La contribution au taux de croissance se définit comme le rapport entre le taux de croissance pondéré de la division et le taux de croissance pondéré de l'indice général. Les contributions peuvent être, en valeur absolue, supérieures à la variation de l'indice général car un taux de croissance peut être positif ou négatif. Des compensations s'effectuent alors entre variations positives et négatives. La somme des contributions en points donne la variation de l'indice général.

Source : ISPF



INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION

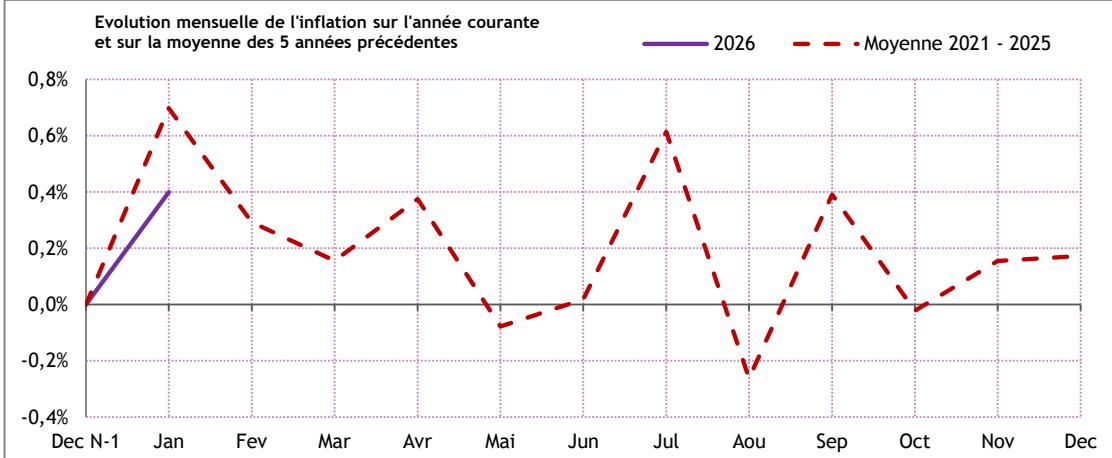


Plus fortes contributions à la variation de l'indice général

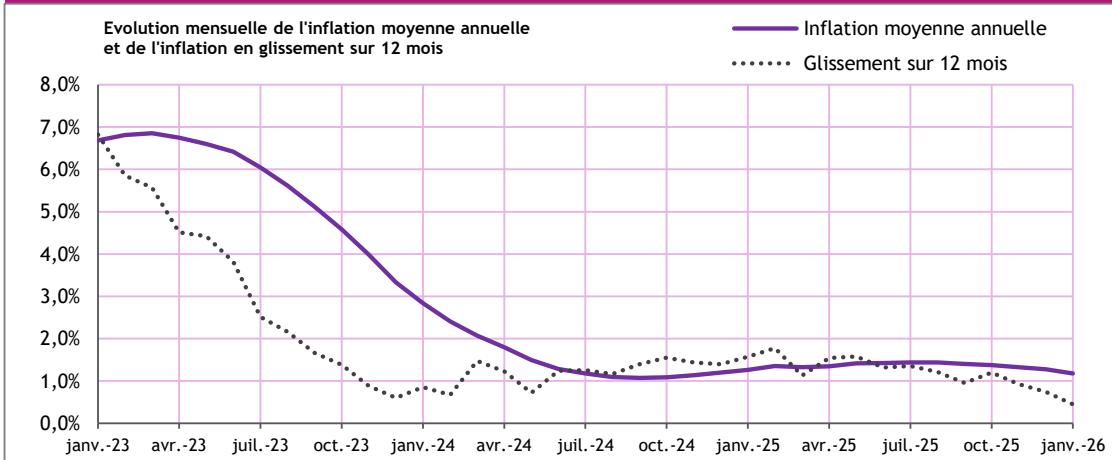
			Poids	Variations	Contributions
Au niveau 2 - Groupe	A la hausse	Libellé	237 381	2,2	0,53
		01.1 - Produits alimentaires	53 123	3,4	0,18
		12.5 - Assurances	83 232	0,9	0,08
		11.1 - Services de restauration	84 492	0,3	0,02
	A la baisse	04.1 - Loyers réels d'habitation	3 875	4,1	0,02
		07.3 - Services de transport	27 201	-11,5	-0,31
		09.6 - Voyages à forfait	3 668	-9,1	-0,03
		07.1 - Véhicules	84 023	-0,3	-0,03
Au niveau 3 - Classe	A la hausse	03.1 - Articles d'habillement	9 742	-2,1	-0,02
		05.6 - Biens et services pour l'entretien courant de l'habitation	31 353	-0,5	-0,02
		01.1.3 - Produits de la mer	29 388	14,7	0,43
		01.1.7 - Légumes	26 538	4,9	0,13
	A la baisse	12.5.1 - Assurances vie et décès	14 415	5,6	0,08
		11.1.1 - Restaurants, snacks, roulettes, cafés et établissements similaires	69 876	1,1	0,08
		12.5.4 - Assurances liées aux transports	27 457	2,3	0,06
		07.3.3 - Transport aérien de voyageurs	22 118	-14,1	-0,31
	A la hausse	01.1.1 - Pains et céréales	45 116	-0,8	-0,03
		09.6.1 - Voyages à forfait	3 668	-9,1	-0,03
		01.1.2 - Viandes	68 023	-0,4	-0,03
	A la baisse	07.1.1 - Voitures particulières	80 507	-0,3	-0,03

Les variations sont en % et les contributions en point d'indice

Cycle mensuel de l'inflation



Inflation moyenne annuelle et inflation en glissement sur douze mois



Source : ISPF

RÉSULTATS DÉTAILLÉS EN NOMENCLATURE COICOP - BASE 100 DÉCEMBRE 2017

Division Groupe Classe	Niv.	Pondération	janv 2026	Variations en %		
				Sur 1 mois	Sur Janv.	Sur 12 mois
0 - Indice Général	0	1 000 000	112,66	0,4	0,4	0,4
01 - Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	1	266 809	126,75	2,0	2,0	1,6
01.1 - Produits alimentaires	2	237 381	126,60	2,2	2,2	1,6
01.1.1 - Pains et céréales	3	45 116	121,74	-0,8	-0,8	0,8
01.1.2 - Viandes	3	68 023	133,95	-0,4	-0,4	1,6
01.1.3 - Produits de la mer	3	29 388	102,48	14,7	14,7	4,2
01.1.4 - Lait, fromages et œufs	3	23 646	138,89	0,5	0,5	3,3
01.1.5 - Huiles et graisses	3	5 707	123,01	-0,4	-0,4	-4,6
01.1.6 - Fruits	3	10 280	134,64	0,3	0,3	-6,1
01.1.7 - Légumes	3	26 538	142,53	4,9	4,9	3,0
01.1.8 - Sucres, confitures, miels, chocolats et confiseries	3	14 502	131,47	0,6	0,6	0,6
01.1.9 - Produits alimentaires non définis ailleurs	3	14 181	124,50	0,4	0,4	3,1
01.2 - Boissons non alcoolisées	2	29 428	128,05	-	-	1,3
01.2.1 - Cafés, thés, cacaos	3	5 009	115,94	-0,5	-0,5	0,2
01.2.2 - Eaux minérales (gazeuses ou non), boissons rafraîchissantes, jus de fruits et de légumes	3	24 419	130,83	0,1	0,1	1,6
02 - Boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants	1	33 993	118,94	0,1	0,1	-1,0
02.1 - Boissons alcoolisées	2	20 135	113,24	-0,2	-0,2	-1,8
02.1.1 - Alcools de bouche, spiritueux	3	2 426	118,27	-2,4	-2,4	-8,1
02.1.2 - Vins et boissons fermentées	3	7 045	101,99	0,9	0,9	0,5
02.1.3 - Bières	3	10 664	121,02	-0,4	-0,4	-1,7
02.2 - Tabacs	2	13 858	128,24	0,6	0,6	0,2
02.2.1 - Tabacs	3	13 858	128,24	0,6	0,6	0,2
03 - Articles d'habillement et articles chaussants	1	12 312	61,01	-2,6	-2,6	-6,0
03.1 - Articles d'habillement	2	9 742	61,96	-2,1	-2,1	-5,9
03.1.1 - Tissus d'habillement	3	1 048	102,27	-0,5	-0,5	-5,3
03.1.2 - Vêtements	3	8 350	58,64	-2,7	-2,7	-6,2
03.1.3 - Autres articles vestimentaires et accessoires d'habillement	3	344	71,51	7,7	7,7	0,6
03.2 - Articles chaussants	2	2 570	57,60	-4,6	-4,6	-6,3
03.2.1 - Chaussures et autres articles chaussants	3	2 570	57,60	-4,6	-4,6	-6,3
04 - Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	1	182 909	126,78	0,1	0,1	1,5
04.1 - Loyers réels d'habitation	2	84 492	135,01	0,3	0,3	3,0
04.1.1 - Loyers réels des locataires et sous-locataires	3	84 492	135,01	0,3	0,3	3,0
04.3 - Entretien et réparation du logement	2	28 782	128,41	-0,3	-0,3	-1,3
04.3.1 - Produits pour l'entretien et la réparation du logement	3	23 984	129,38	-0,4	-0,4	-1,6
04.3.2 - Services d'entretien et de réparation du logement	3	4 798	123,82	-	-	0,1
04.4 - Services relatifs au logement	2	15 690	120,57	-	-	0,7
04.4.1 - Adduction d'eau	3	7 888	115,40	-	-	0,6
04.4.2 - Enlèvement des ordures	3	6 836	125,03	-	-	0,8
04.4.3 - Services d'assainissement	3	966	136,03	-	-	1,5
04.5 - Électricité, gaz et autres combustibles	2	53 945	116,56	-	-	0,8
04.5.1 - Électricité	3	52 284	116,84	-	-	0,9
04.5.2 - Gaz	3	1 661	108,52	-	-	-0,3
05 - Ameublement, équipement ménager et entretien courant de la maison	1	48 835	106,47	-0,2	-0,2	-0,9
05.1 - Meubles, articles d'ameublement, tapis et autres revêtements de sol	2	3 038	57,14	0,3	0,3	-9,1
05.1.1 - Meubles et articles d'ameublement	3	2 611	53,51	-0,5	-0,5	-8,5
05.1.2 - Tapis et autres revêtements de sol	3	427	94,17	5,2	5,2	-12,4
05.2 - Articles de ménage en textiles	2	2 095	74,79	-	-	-4,3
05.2.1 - Articles de ménage en textiles	3	2 095	74,79	-	-	-4,3
05.3 - Appareils ménagers	2	5 861	94,52	-0,4	-0,4	-2,0
05.3.1 - Gros appareils ménagers électriques ou non	3	4 669	91,52	-0,5	-0,5	-3,0
05.3.2 - Petits appareils électroménagers	3	922	110,15	-	-	2,4
05.3.3 - Réparation des appareils électroménagers	3	270	102,76	-	-	-
05.4 - Verrerie, vaisselle et ustensiles de ménage	2	2 188	112,55	0,3	0,3	-0,9
05.4.1 - Verrerie, vaisselle et ustensiles de ménage	3	2 188	112,55	0,3	0,3	-0,9
05.5 - Outilage pour la maison et le jardin	2	4 300	101,62	1,6	1,6	2,3
05.5.1 - Gros outillages et matériels électriques	3	874	95,27	6,3	6,3	14,4
05.5.2 - Petits outillages et matériels non électriques	3	3 426	103,49	0,4	0,4	-0,5
05.6 - Biens et services pour l'entretien courant de l'habitation	2	31 353	123,71	-0,5	-0,5	-
05.6.1 - Biens d'équipement ménagers non durables	3	13 369	112,76	-1,2	-1,2	-0,6
05.6.2 - Services domestiques et autres services pour l'habitation	3	17 984	133,21	-	-	0,5
06 - Santé	1	13 191	102,40	-	-	0,5
06.1 - Produits et appareils thérapeutiques, matériel médical	2	6 754	97,03	-0,2	-0,2	0,2
06.1.1 - Produits pharmaceutiques	3	5 136	94,80	-0,4	-0,4	-0,5
06.1.2 - Autres produits médicaux, parapharmacie	3	675	125,85	0,6	0,6	7,7
06.1.3 - Matériels et appareils thérapeutiques	3	943	93,50	-	-	-1,3
06.2 - Services de consultation externe	2	5 836	109,24	0,2	0,2	0,9
06.2.1 - Services médicaux	3	2 743	121,86	-	-	1,3
06.2.2 - Services dentaires	3	1 904	96,10	-	-	0,6
06.2.3 - Services paramédicaux	3	1 189	107,12	0,8	0,8	0,4
06.3 - Services hospitaliers	2	601	103,69	-	-	-
06.3.1 - Services hospitaliers	3	601	103,69	-	-	-

Source : ISPF

RÉSULTATS DÉTAILLÉS EN NOMENCLATURE COICOP - BASE 100 DÉCEMBRE 2017

Division Groupe Classe	Niv.	Pondération	janv 2026	Sur 1 mois	Variations en % Sur Janv.	Sur 12 mois
0 - Indice Général	0	1 000 000	112,66	0,4	0,4	0,4
07 - Transports	1	178 472	101,66	-1,9	-1,9	-2,6
07.1 - Véhicules	2	84 023	96,48	-0,3	-0,3	-2,6
07.1.1 - Voitures particulières	3	80 507	96,05	-0,3	-0,3	-2,7
07.1.2 - Motocycles	3	2 740	113,58	-0,6	-0,6	-0,5
07.1.3 - Bicyclettes	3	776	91,22	-	-	-
07.2 - Utilisation des véhicules personnels	2	67 248	115,91	0,1	0,1	-2,3
07.2.1 - Pièces détachées et accessoires pour les véhicules personnels	3	13 204	110,08	-0,1	-0,1	-2,7
07.2.2 - Carburants et lubrifiants pour les véhicules personnels	3	44 883	116,89	-	-	-3,0
07.2.3 - Entretien et réparation des véhicules personnels	3	7 324	124,53	1,2	1,2	2,0
07.2.4 - Autres services relatifs aux véhicules personnels	3	1 837	105,11	-	-	4,2
07.3 - Services de transport	2	27 201	87,86	-11,5	-11,5	-3,3
07.3.2 - Transport de voyageurs par route	3	448	52,73	-	-	-47,3
07.3.3 - Transport aérien de voyageurs	3	22 118	82,62	-14,1	-14,1	-1,7
07.3.4 - Transport maritime ou fluvial de voyageurs	3	4 635	129,94	-	-	-1,8
08 - Communications	1	19 508	39,51	-0,2	-0,2	-1,1
08.1 - Services postaux	2	782	110,49	-	-	-
08.1.1 - Services postaux	3	782	110,49	-	-	-
08.2 - Équipements de téléphonie et de télécopie	2	1 305	52,64	-2,8	-2,8	-14,4
08.2.1 - Équipements de téléphonie et de télécopie	3	1 305	52,64	-2,8	-2,8	-14,4
08.3 - Services de téléphonie et d'accès à internet	2	17 421	37,74	-	-	-
08.3.1 - Services de téléphone et de télécopie	3	17 421	37,74	-	-	-
09 - Loisirs et culture	1	57 246	101,79	-0,7	-0,7	-0,3
09.1 - Équipements audiovisuels, photographiques et informatiques	2	3 537	58,55	-0,3	-0,3	-3,1
09.1.1 - Appareils de réception, d'enregistrement et de reproduction du son et de l'image	3	1 057	44,12	-	-	-5,4
09.1.3 - Équipement informatique, matériel de traitement de l'information	3	2 075	63,80	-0,5	-0,5	-3,8
09.1.5 - Réparation des équipements informatiques, et du matériel de traitement de l'info	3	405	103,02	-	-	7,7
09.2 - Autres biens durables importants pour les loisirs et la culture	2	4 951	115,55	-0,2	-0,2	2,8
09.2.1 - Biens durables pour les loisirs d'extérieur	3	4 477	111,90	-0,2	-0,2	3,1
09.2.3 - Réparation des autres biens durables importants pour les loisirs et la culture	3	474	166,67	-	-	-
09.3 - Autres articles et équipement de loisirs, jardins et animaux d'agrément	2	20 381	112,88	-0,3	-0,3	0,1
09.3.1 - Jeux, jouets et passe-temps	3	3 882	82,05	-0,4	-0,4	-3,3
09.3.2 - Équipements de sport, de camping et de loisirs en plein air	3	2 128	96,07	-0,3	-0,3	-3,1
09.3.3 - Produits pour jardins, plantes et fleurs	3	5 779	125,75	-	-	0,3
09.3.4 - Animaux d'agrément et produits liés	3	7 149	138,08	-0,5	-0,5	4,7
09.3.5 - Services vétérinaires et autres services pour les animaux d'agrément	3	1 443	108,03	-	-	-7,0
09.4 - Services récréatifs, sportifs et culturels	2	17 684	96,13	0,1	0,1	0,1
09.4.1 - Services sportifs et récréatifs	3	7 827	115,86	0,3	0,3	0,9
09.4.2 - Services culturels	3	7 516	80,60	-	-	-0,8
09.4.3 - Jeux de hasard	3	2 341	101,02	-	-	-
09.5 - Édition, presse et papeterie	2	7 025	127,17	-0,1	-0,1	1,5
09.5.1 - Édition de livres	3	1 060	109,70	0,3	0,3	-0,4
09.5.2 - Journaux et périodiques	3	3 166	165,90	-	-	-
09.5.4 - Articles de papeterie et de dessin	3	2 799	105,60	-0,3	-0,3	4,0
09.6 - Voyages à forfait	2	3 668	92,36	-9,1	-9,1	-9,6
09.6.1 - Voyages à forfait	3	3 668	92,36	-9,1	-9,1	-9,6
10 - Enseignement, éducation	1	8 771	125,06	-	-	2,1
10.1 - Enseignement maternel et primaire	2	2 613	134,56	-	-	2,2
10.1.1 - Enseignement maternel et primaire	3	2 613	134,56	-	-	2,2
10.2 - Enseignement secondaire	2	2 543	110,62	-	-	0,8
10.2.1 - Enseignement secondaire	3	2 543	110,62	-	-	0,8
10.3 - Enseignement post secondaire non supérieur	2	544	113,50	-	-	0,4
10.3.1 - Enseignement post secondaire non supérieur	3	544	113,50	-	-	0,4
10.4 - Enseignement supérieur	2	2 827	136,29	-	-	3,8
10.4.1 - Enseignement supérieur	3	2 827	136,29	-	-	3,8
10.5 - Enseignement ne correspondant à aucun niveau particulier	2	244	111,27	-	-	0,3
10.5.1 - Enseignement ne correspondant à aucun niveau particulier	3	244	111,27	-	-	0,3
11 - Hôtellerie, café, restauration	1	87 107	133,99	1,1	1,1	1,6
11.1 - Services de restauration	2	83 232	134,29	0,9	0,9	1,6
11.1.1 - Restaurants, snacks, roulettes, cafés et établissements similaires	3	69 876	127,97	1,1	1,1	1,9
11.1.2 - Cantine	3	13 356	181,76	-	-	-
11.2 - Services d'hébergement	2	3 875	128,13	4,1	4,1	3,1
11.2.1 - Services d'hébergement	3	3 875	128,13	4,1	4,1	3,1

Source : ISPF

INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION



RÉSULTATS DÉTAILLÉS EN NOMENCLATURE COICOP - BASE 100 DÉCEMBRE 2017

Division	Niv.	Pondération	janv 2026	Variations en %
Groupe				Sur 1 mois
Classe				Sur Janv.
0 - Indice Général	0	1 000 000	112,66	0,4
12 - Autres biens et services	1	90 847	123,39	1,9
12.1 - Soins personnels	2	17 873	103,82	-0,3
12.1.1 - Salons de coiffure et d'esthétique corporelle	3	5 785	110,79	0,6
12.1.2 - Appareils électriques ou non pour les soins personnels	3	1 161	120,25	-0,2
12.1.3 - Articles et produits pour les soins et l'hygiène corporelle	3	10 927	99,04	-0,8
12.3 - Effets personnels non définis ailleurs	2	4 773	97,20	0,2
12.3.1 - Articles de bijouterie, de joaillerie et d'horlogerie	3	1 866	97,49	-
12.3.2 - Autres effets personnels	3	2 907	97,01	0,4
12.4 - Protection sociale	2	9 290	121,71	-
12.4.1 - Protection sociale	3	9 290	121,71	-
12.5 - Assurances	2	53 123	139,59	3,4
12.5.1 - Assurances vie et décès	3	14 415	186,86	5,6
12.5.2 - Assurances liées au logement	3	5 779	138,71	2,3
12.5.3 - Assurances liées à la santé	3	4 928	124,35	4,1
12.5.4 - Assurances liées aux transports	3	27 457	126,36	2,3
12.5.5 - Autres assurances	3	544	96,76	1,0
12.6 - Services financiers non définis ailleurs	2	207	103,83	-
12.6.2 - Autres services financiers non définis ailleurs	3	207	103,83	-
12.7 - Autres services non définis ailleurs	2	5 581	96,45	-
12.7.1 - Autres services non définis ailleurs	3	5 581	96,45	-

DÉFINITIONS

Indice (au sens général) :

L'indice d'une grandeur est le rapport entre la valeur de cette grandeur au cours d'une période courante et sa valeur au cours d'une période de base. Il mesure la variation relative de la valeur entre la période de base et la période courante. Souvent, on multiplie le rapport par 100. On parle alors d'un indice base 100 à telle période. Les indices permettent de calculer et de comparer facilement les évolutions de plusieurs grandeurs entre deux périodes données.

Indice des prix à la consommation :

C'est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages. C'est une mesure synthétique de l'évolution de prix des produits, à qualité constante. Il est publié chaque mois au Journal Officiel de la Polynésie française. L'indice des prix à la consommation n'est pas un indice du coût de la vie. En effet, l'indice des prix à la consommation cherche à mesurer les effets des variations de prix sur le coût d'achat des produits consommés par les ménages. L'indice du coût de la vie cherche à mesurer les variations des coûts d'achat pour maintenir le niveau de vie des ménages à un niveau spécifié. Par convention, on affecte à l'indice la valeur 100 pour une période dite de base (décembre 2017). Les indices courants sont alors rapportés à cette valeur de référence, ce qui permet une lecture directe des évolutions. L'indice des prix est utile aux décideurs, aux économistes, aux entreprises, aux syndicats professionnels, etc. Il a également une utilité sociale et juridique. Il sert de référence pour de nombreuses indexations : pensions alimentaires, rentes viagères, prestations sociales, salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG), etc.

Indice Ouvrier :

L'indice Ouvrier se construit de la même manière que l'indice général des prix à la consommation, mais il concerne la structure de consommation des ménages dont le chef de ménage est ouvrier. A l'issue de l'Enquête Budget des Familles de 2001, il est apparu que cette catégorie de ménage présente des ressources souvent voisines du SMIG. Dès lors, l'Indice Ouvrier est une approximation de l'évolution du prix du panier des biens et services consommé par des personnes rémunérées au SMIG.

Inflation :

L'inflation est un phénomène de hausse généralisée des prix qui se traduit par une baisse durable de la valeur de la monnaie. Il s'agit d'un phénomène persistant qui fait monter l'ensemble des prix. L'inflation est estimée par l'indice des prix à la consommation qui considère les quantités consommées par les ménages comme constantes dans le temps. Le coût de la vie se distingue en théorie de l'inflation par le fait que les ménages ajustent leurs quantités consommées en fonction des variations de prix.

Index des loyers privés (ILP) :

Cet index est calculé mensuellement dans le cadre de l'arrêté n°889 CM du 27/06/2024 portant sur la révision des loyers de certains baux. Il se compose de l'indice des prix à la consommation (IPC) hors loyers, tabacs, alcools et transports aériens internationaux et sert de référence pour la révision des loyers à usage d'habitation privés. Pour plus d'informations : <https://www.ispf.pf/revision>



DÉFINITIONS

Index des loyers commerciaux (ILC) :

Cet index est calculé mensuellement dans le cadre de l'arrêté n°889 CM du 27/06/2024 portant sur la révision des loyers de certains baux. Il se compose pour 75 % de l'indice des prix à la consommation (IPC) hors loyers, tabacs, alcools et transports aériens internationaux et pour 25 % de l'index BTG 01.0. Il sert de référence pour la révision des loyers commerciaux. Pour plus d'informations : <https://www.ispf.pf/revision>.

Prix réglementés :

En Polynésie française, certains prix de produits et services sont réglementés.

Les services sont classés en trois groupes :

- ceux rendus au consommateur final, aux tarifs réglementés et dont l'augmentation ne peut être supérieure à l'inflation ;
- ceux soumis à un régime spécifique (transports en commun, de marchandises, OPT et électricité, manutention portuaire) ;
- les autres services, dont la fixation des prix est libre (distribution d'eau, assurances, professions transports aériens, sports et jeunesse et services entre socioprofessionnels).

L'échantillon de l'indice des prix à la consommation :

L'indice des prix à la consommation repose sur près de 7 200 relevés effectués mensuellement auprès de près de 500 points de vente. Les loyers sont suivis par le biais d'une enquête spécifique auprès d'un panel de 660 logements pris en location. L'évolution des transports aériens locaux et internationaux est également mesurée par une enquête distincte où chaque mois près de 1 150 tarifs sont collectés sur toutes les destinations au départ de Tahiti.

Nomenclature COICOP :

La classification des fonctions de consommation des ménages (Classification of Individual Consumption by Purpose - COICOP) est une nomenclature permettant de décomposer la consommation des ménages par poste de dépenses. Elle est utilisée pour la diffusion des indices de prix à la consommation (IPC), pour l'enquête des familles » et pour la comptabilité.

TOUTES LES STATISTIQUES SONT DISPONIBLES SUR WWW.ISPF.PF

Institut de la Statistique de la Polynésie française • BP 395 - 98713 PAPEETE

Tél. : 40 47 34 34 • Fax : 40 42 72 52 • Courriel : ispf@ispf.pf

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Hugues HORATIUS-CLOVIS • REDACTRICE EN CHEF : Nadine RESNAY •

AUTEUR DE LA PUBLICATION : Sabrina SALENBIER

• Dépôt légal : Février 2026 • ISSN 2118-478X • © ISPF